

29 novembre 2022, les 1, 5 et 6 décembre 2022. Le 2 décembre étant posé en jour de congés.

TRAVAUX

Voirie : Madame la Maire informe que les travaux de voirie prévus en 2022 par la communauté des communes sont reportés en 2023.

École : L'expertise de la toiture avant travaux a été réalisée. Les pannes et liteaux devront être remplacés. Le compte-rendu et le devis prenant en compte cette expertise seront envoyés à la mairie.

Agence postale : Joël LAFON présente le plan définitif d'aménagement de la future agence postale communale. Ils n'appellent pas de remarque de la part des élus.

Lède et bief du moulin : Gérard COURATIN donne le compte-rendu de la visite du technicien rivière du SMAVLOT concernant les problèmes d'inondation du parking situé en face du stade et d'une partie de la parcelle appartenant à Madame et Monsieur MARCHOUX. Les travaux préconisés pour tenter d'améliorer le problème seront programmés au printemps en concertation avec la famille MARCHOUX.

Points d'apport volontaire : le positionnement des futurs points d'apport volontaire sont discutés. Après plusieurs propositions, une majorité souhaiterait un seul point d'apport (en plus de celui de La Valprionde) et son implantation dans le triangle entre les routes de Fumel et Blanquefort-sur-Briolance. La commission environnement de Fumel Vallée du Lot sera questionnée pour savoir si cette installation est possible.

Arbres à abattre : Des devis seront demandés pour l'abattage des arbres dangereux du lotissement. Pour ce qui est de celui plantés le long du chemin de La Male, une lettre recommandée sera adressée à monsieur Jean-Pierre LANDIÉ le mettant en demeure de le faire abattre.

Observatoire : le club d'astronomie souhaite une taille sévère des thuyas, l'acheminement de l'eau et l'installation de toilettes sèches.

Chemin de randonnée : Patrice MALBY voit avec l'association VMC pour le nettoyage d'une partie de chemin de randonnée situé sur la commune de Blanquefort-sur-Briolance qui a donné son accord et a averti les propriétaires riverains.

TERRAINS À VENDRE

Madame la Maire informe les élus que la société Habitallys a été informée de la volonté de Madame et Monsieur LELLA de vendre des terrains constructibles. Une rencontre devrait avoir lieu en janvier.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

TE 47 : Marie MARTIAL a assisté à la réunion de Territoire d'énergie 47. Il a été recommandé aux communes de prévoir un triplement de la facture d'électricité en 2023.

SCOVAL : Le dossier concernant le prix de la restauration scolaire à moins de 1 € est à faire. Toutes les communes du RPI sont d'accord pour entrer dans ce programme.

Commission enfance de FVL : Annie DESPONT a assisté à la réunion de la commission. Elle indique que la communauté des communes rencontre des difficultés pour engager du personnel d'encadrement pour les centres de loisirs. Elle informe aussi les élus qu'une réflexion est entamée sur une augmentation des tarifs.

Eau 47 : Gérard COURATIN donne le compte-rendu. Rien d'important n'est à signaler.

Réunion Défense : Gérard COURATIN rapporte aux élus les difficultés de l'armée pour son recrutement. Il précise que le ministère de la défense souhaiterait des interventions dès le CM2 pour informer les enfants sur les différents métiers de l'armée.

TARIFS DIVERS

Une réflexion s'engage sur le tarif de location de la salle polyvalente et du gîte communal. Les nouveaux tarifs seront arrêtés lors de la réunion du 3 janvier et appliqués immédiatement après la délibération. La discussion est aussi engagée concernant le tarif des repas au restaurant scolaire. Un bilan budgétaire devra être fait à la fin du 1^{er} trimestre avant toute prise de décision. Les élus souhaitent un maintien du tarif actuel si possible ou une augmentation très minime en cas de nécessité absolue.

DIVERS

Les élus demanderont au propriétaire de la camionnette en panne laissée depuis plusieurs semaines dans le passage communal entre la salle des TAP et la maison Mercier de la retirer très rapidement.

Il sera également demandé à Monsieur FOGLI de retirer les tables de la terrasse attendu que l'arrêté d'autorisation d'utilisation du domaine public a pris fin le 31/10/2022.